

budget 2022 lors de la séance spéciale du 20 décembre 2021 et qu'un avis à la population a été publié à cet effet le 8 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Lejeune a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 250 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale permettent au conseil d'une municipalité de prévoir certaines règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marguerite Albert et résolu unanimement que le règlement 238 est adopté, et que le conseil statue :

TAXATION ET TARIFICATION 2022

ARTICLE 1

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **1.30\$ du 100\$** d'évaluation pour l'année 2022 et ce conformément au rôle d'évaluation triennale 2022-2023-2024 déposée le 14 septembre 2021 (28 595 800)

ARTICLE 2

Le tarif pour le service de l'aqueduc est fixé à **230\$** par point pour chaque branchement. Les différentes catégories d'immeubles selon la liste établie par le conseil.

ARTICLE 3

Le tarif pour la collecte, le transport et la disposition des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année **2022** est fixé à **150\$** par point pour les différentes catégories d'immeubles (résidences, chalets, fermes et commerces) selon la liste établie par le conseil.

- A. Résidence familiale
- B. Immeuble de plus d'un logement
- C. Édifice à bureaux :
 - De 1 à 5 employés, 50% du taux d'un logement
 - De 6 à 15 employés, 75% du taux d'un logement
- D. Garage commercial
- E. Dépanneur
- F. Cabane à sucre
- G. Entrepôt
- H. Chalet
- I. Ferme

Cette taxe s'applique à toutes les catégories d'immeubles précédemment décrites accessibles au service de ramassage et de recyclage des déchets.

Les taux mentionnés dans l'article 3 représentent le taux pour un bac roulant de 3.06m².

Par conséquent, les propriétés qui ont fait l'acquisition de conteneur seront facturées selon ce que représente un conteneur en nombre de bacs roulants (voir le tableau suivant):

Conteneur	Bacs roulants
2 vg ³	4

4 vg ³	8
6 vg ³	13
8 vg ³	17

ARTICLE 4

Le tarif pour la vidange des fosses septiques est fixé à 102.50\$ par point pour les différentes catégories d'immeubles selon la liste établie par le conseil.

- a.- Résidence familiale
- b.- Immeuble de plus d'un logement par logement
- c.- Édifice à bureaux :
 - de 1 à 5 employés, 50% du taux d'un logement
 - de 6 à 15 employés, 75% du taux d'un logement
 - 16 employés et plus, 100% du taux d'un logement
- d.- Garage commercial
- e dépanneur
- f.- Salon de coiffure
- g.- Cabane à sucre
- h- Entrepôt (garage)
- s.- Chalet 190.50\$
- t.- Érablière/Bâtiment de ferme

Cette taxe s'applique à toutes les catégories d'immeubles précédemment décrites accessibles au service d'épuration des eaux usées.

Une taxe de service complémentaire sera facturée à tout propriétaire d'immeuble non raccordé au réseau d'égouts pour toute vidange d'urgence ou hors cédule de son installation septique, laquelle aura été facturée préalablement par la RIDT, mais qui n'aura pas été acquittée dans les 60 jours de son envoi.

Pour l'année 2022 le taux établi est de 255\$ par vidange d'installation septique d'urgence ou hors cédule et de 46\$ par m³ si le volume dépasse 6,8 m³.

ARTICLE 5

Le taux d'intérêt annuel pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 12% annuellement pour l'exercice financier **2022**.

ARTICLE 6

Toute demande pour faire corriger le pointage sera étudiée, mais aucun changement ne sera fait durant l'année courante. S'il y a des changements à apporter, ils seront faits avec la prochaine taxation soit en 2022.

ARTICLE 7

La taxe pour la licence de chien est de 10\$ (dix dollars) par chien par année. Il est obligatoire d'enregistrer les chiens à la municipalité.

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité avec la loi.

Maire

Directrice générale

Avis de motion :

1 novembre 2021

Présentation du projet de règlement : 2 novembre 2021

Adoption du règlement :

Avis de promulgation : _____

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Monsieur Fernand Albert propose la levée de la séance à 19h25.

Pierre Daigneault
Maire

Claudine Castonguay
Secrétaire-trésorier

En signant le procès-verbal, Pierre Daigneault, maire, réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec